

grand nombre d'instituteurs et d'institutrices ayant reçu une formation professionnelle, grâce au concours précieux des congrégations enseignantes de Frères et de Sœurs.

"D'après les dernières statistiques officielles, continue l'orateur, 600 instituteurs et institutrices, sur près de 8,000, sont passés par l'école normale. Ces chiffres sont vrais quant aux laïques. Mais, nous ne saurions jamais le proclamer assez souvent et assez haut, il y a 1,334 Frères et 3,736 Religieuses, soit un total de 5,070 instituteurs congréganistes, qui sont au service des écoles primaires de notre province. Quand on sait avec quel soin ces instituteurs et ces institutrices congréganistes sont formés, tant au point de vue moral qu'au point de vue pédagogique, c'est avec une légitime fierté que l'on peut affirmer qu'aucune autre province de la Confédération n'est en mesure de réclamer pareil avantage, plus que cela, pareil honneur national".

L'Inspecteur général, qui fut à plusieurs reprises vivement applaudi, dit à la jeunesse canadienne-française combien tous les vrais patriotes ont les yeux sur elle et comptent sur ses efforts désintéressés et persévérants pour "maintenir l'honneur" de Québec et préparer à la race française au Canada des triomphes dignes de son passé.

M. Magnan termine sa vibrante et substantielle allocution en signalant les points faibles de notre organisation scolaire, points faibles qu'il importe de renforcer au plus tôt: c'est d'abord la *formation du personnel enseignant laïque* qu'il faut entourer de plus en plus de soins raisonnés; puis c'est *le choix des maîtres* que les commissions scolaires devront faire plus judicieusement, si elles veulent rendre *leurs écoles efficaces*, et comme corollaire, *l'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices*. M. Magnan signale encore la préjudiciable habitude qu'ont les commissaires d'écoles de changer trop fréquemment de titulaires, cause principale de l'inefficacité de l'école. Il insiste aussi sur l'importance de ne pas encombrer les classes et l'urgence d'assurer la prolongation du stage scolaire qui, dans la plupart des cas, ne va pas au delà de la quatrième année du programme. De là la nécessité de la création d'un certificat d'études primaires. Pour assurer une meilleure application du programme scolaire, M. Magnan est d'avis qu'il est temps de confier la direction des écoles élémentaires à des titulaires pourvus du brevet intermédiaire ou modèle, ce sont les classes élémentaires qui réclament le plus de tact et de connaissances pédagogiques. Il termine ses remarques en disant un mot des conventions des commissaires d'écoles, appelées à faire beaucoup de bien si elles sont bien organisées, et multipliées avec zèle et méthode.

Ces dernières paroles sont vivement applaudies. On se rappelle que c'est M. l'Inspecteur général lui-même qui a inauguré, à Laprairie, le 2 septembre 1912, la série des conventions régionales de commissaires d'écoles qui se poursuit à travers la province."